

APERÇU

Les documents justificatifs adéquats sont un élément important de la procédure de candidature car ils servent de base au District pour valider votre éligibilité à participer au programme. Ce document a pour but de vous donner un aperçu des exigences en matière de documentation pour le programme STAY DC.

Selon les directives du Trésor américain dans le cadre du programme d'aide au loyer d'urgence, pour être éligible, un ménage **doit être obligé de payer un loyer pour un logement résidentiel** et le bénéficiaire de la subvention doit déterminer :

EXIGENCE N°1

Une ou plusieurs personnes du ménage ont **repli les conditions nécessaires pour recevoir des allocations chômage** ou **subi une réduction du revenu du ménage**, ont **encouru des coûts importants** ou **affronté d'autres difficultés financières** en lien direct ou indirect avec l'épidémie de COVID-19 ; et

EXIGENCE N°2

Une ou plusieurs personnes du ménage peuvent **démontrer qu'elles risquent de devenir sans abri ou de subir une instabilité du logement** ; et

EXIGENCE N°3

Le **revenu du ménage est égal ou inférieur à 80 % du revenu médian de la région.**

Par conséquent, en plus de remplir les questions de la candidature, une candidature complète nécessitera de télécharger les documents suivants :

1. Justificatif d'identité ;
2. Preuve de l'obligation de location ;
3. Preuve de l'impact financier ;
4. Preuve du risque de subir une instabilité du logement ou de se retrouver sans-abri ;
5. Preuve de la qualification du revenu ;

Des exemples de formulaires acceptables de chaque type de document sont fournis ci-dessous. Le cas échéant, ces exemples ont été énumérés dans l'ordre de préférence. En outre, un ou plusieurs types de documents peuvent être requis pour satisfaire aux exigences de contrôle d'éligibilité.

Dans certains cas, des attestations écrites peuvent être acceptées à la place des pièces justificatives standard. Cependant, il faut noter que des procédures de vérification supplémentaires seront nécessaires pour valider les affirmations faites dans l'attestation, ce qui peut nécessiter l'intervention d'un agent du programme et/ou entraîner des délais de traitement plus longs.

REMARQUE : Les documents seront acceptés dans l'un des formats de fichiers suivants : doc, docx, pdf, xls, xlsx, jpg, ou png.

Les téléchargements de fichiers individuels seront limités à une taille de 20 Mo.

Si vous avez des questions sur les exigences en matière de documentation, visitez le site Web du programme à l'adresse stay.dc.gov ou appelez le Centre de contact au **833-4-STAYDC (833-478-2932) entre 7h00 et 19h00 ET, du lundi au vendredi.**



JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Pour aider à minimiser les risques de fraude, le programme STAY DC s'engage à prendre des mesures raisonnables pour valider l'identité de chaque candidat au programme.

REMARQUE : Il n'est PAS nécessaire d'être citoyen américain ou un résident permanent légal pour demander ou recevoir une aide dans le cadre du programme DC STAY.

Pour justifier de son identité, le requérant principal doit présenter **UN** des types de documents suivants :

- Un permis de conduire ou une carte d'identité avec photo en cours de validité (ou expiré depuis huit ans au maximum) délivré(e) par le district de Columbia ou la juridiction d'un autre État.
- Un passeport international ou carte de passeport valide ou périmé depuis 5 ans au maximum
- Une carte de résident permanent des États-Unis ou carte de reçu d'enregistrement d'étranger
- Une carte d'identité gouvernementale et d'identité militaire des États-Unis
- Une carte d'identification valide avec photo d'une université, d'une faculté, d'un établissement d'enseignement technique ou d'un lycée des États-Unis. La carte doit comporter votre nom et votre photo
- Carte d'identification vérifiable délivrée par l'employeur, à condition qu'elle comporte une photographie ou des informations telles que le nom, la date de naissance, le sexe, la taille, la couleur des yeux et l'adresse.



PREUVE D'OBLIGATION LOCATIVE

Selon les directives du Trésor américain dans le cadre du programme d'aide au loyer d'urgence, pour être éligible, un ménage doit être obligé de payer un loyer pour un logement résidentiel. La preuve de l'obligation de location comprend l'**UN** des éléments suivants :

Contrat de location ou de bail écrit ou contrat de sous-location

Si le requérant peut raisonnablement le faire, il doit fournir un bail écrit, signé par le lui-même et le propriétaire ou le sous-bailleur et en vigueur pour la période pendant laquelle il sollicite de l'aide. Le bail doit spécifier le propriétaire, le locataire, l'adresse de l'unité locative, les dates d'entrée en vigueur du bail et le montant du paiement du loyer. L'accord doit également indiquer si les montants des services publics sont inclus ou exclus du montant du loyer.

Absence de contrat de location ou de bail écrit ou de contrat de sous-location

S'il n'existe pas de bail écrit ou s'il ne peut pas raisonnablement obtenir une copie du bail écrit, le requérant doit fournir un justificatif de domicile et un document attestant du montant du loyer à savoir :

- **Relevés bancaires, talons de chèques ou autres documents permettant d'établir raisonnablement que le loyer est régulièrement payé**
- **Une attestation écrite d'un travailleur social, d'une agence gouvernementale ou d'un fournisseur de logement qui peut être vérifié comme étant le propriétaire légitime ou l'agent de gestion de l'unité de location**

L'attestation doit identifier le propriétaire, le locataire, l'adresse de l'unité locative, les dates d'entrée en vigueur du bail et le montant du paiement du loyer. L'attestation doit également indiquer si les montants des services publics sont inclus ou exclus du montant du paiement du loyer.

Auto-attestation

Si le requérant peut justifier de son domicile, mais ne peut pas documenter le montant du paiement du loyer, il peut fournir une auto-attestation écrite stipulant le propriétaire, le locataire, l'adresse du logement, les dates d'entrée en vigueur du bail et le montant du paiement du loyer. L'attestation doit également indiquer si les montants des services publics sont inclus ou exclus du montant du paiement du loyer.

Limites de l'aide Selon les directives du Trésor, l'utilisation de l'auto-attestation pour démontrer l'obligation de location entraînera la limitation des paiements à un maximum mensuel de 100 % de la juste valeur de location (FMR) la plus élevée ou du loyer équitable dans les petites régions (SAFMR) le plus élevé pour la région dans laquelle le requérant réside, tel que déterminé le plus récemment par le HUD et disponible sur <https://www.huduser.gov/portal/datasets/fmr.html>; et,



EXIGENCE N°1 : QUALIFICATION DE L'IMPACT FINANCIER

Un requérant peut démontrer l'impact financier de la COVID par l'intermédiaire de l'UN des moyens suivants :

- qualification pour l'allocation chômage
- réduction du revenu du ménage
- coûts importants encourus,
- autres difficultés financières subies

Les documents acceptables pour chaque catégorie comprennent l'UN des éléments suivants :

LES ALLOCATIONS CHÔMAGE

- Lettre d'attribution des allocations chômage
- Attestation écrite d'un travailleur social ou d'une agence gouvernementale ayant les connaissances requises en matière de qualification au chômage

LA RÉDUCTION DU REVENU DU MÉNAGE

- Bulletins de salaire avant et après la réduction des revenus
- Attestation écrite ou lettre de l'employeur montrant une diminution des revenus du ménage en raison de la COVID
- Auto-attestation prouvant une diminution des revenus du ménage en raison de la COVID

COÛTS IMPORTANTS

- Copies des frais médicaux, de garde d'enfants, de transport, de funérailles : d'enterrement ou d'autres dépenses importantes que votre ménage a encourues en raison de la COVID
- Attestation écrite d'un travailleur social ou d'une agence gouvernementale ayant la connaissance requise des coûts importants encourus en raison de la COVID
- Auto-attestation montrant une diminution des revenus du ménage suite à la COVID

AUTRES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

- Lettre d'approbation ou d'attribution pour les programmes d'assistance du gouvernement fédéral, de l'État ou local (par exemple, Medicaid, SNAP, TANF)
- Attestation écrite d'un employeur, d'un travailleur social ou d'un organisme public ayant connaissance des difficultés financières
- Auto-attestation de l'abandon du travail pour s'occuper d'enfants, de personnes âgées ou de membres de la famille handicapés
- Auto-attestation de l'abandon du travail en raison de l'appartenance à un groupe à risque ou de la présence d'un membre de la famille dans un groupe à risque



EXIGENCE N°2 : LE RISQUE D'INSTABILITÉ DU LOGEMENT OU DE SE RETROUVER SANS-ABRI

La loi exige qu'une ou plusieurs personnes du ménage puissent démontrer qu'elles risquent de se retrouver sans-abri ou de connaître l'instabilité du logement, ce qui peut inclure (i) un avis d'arriéré de loyer ou de services publics ou un avis d'expulsion, (ii) des conditions de vie dangereuses ou insalubres, ou (iii) toute autre preuve de risque, telle que déterminée par le bénéficiaire de la subvention.

AVIS D'ARRIÉRÉS DE SERVICES PUBLICS OU DE LOYER OU AVIS D'EXPULSION

- Copie d'une facture de services publics impayée
- Copie d'un avis d'arriéré de loyer
- Copie d'un avis d'expulsion, avis d'action en justice pour expulsion ou justificatif de date d'audience devant un tribunal pour expulsion pour non-paiement du loyer
- Copie d'une facture récente de loyer et de services publics indiquant que vous consacrez plus de 50 % du revenu de votre ménage au loyer (nous utiliserons les informations relatives à votre revenu et à votre loyer figurant dans la demande pour faire ce calcul pour vous).
- Une attestation écrite de votre fournisseur de logement, de votre travailleur social ou d'une agence gouvernementale concernant le risque que vous souffriez d'une instabilité de logement ou vous retrouviez sans-abri. Les attestations doivent être rédigées sur du papier à en-tête de l'organisation (le cas échéant) et comporter au minimum le nom de l'auteur de l'attestation, son titre, le nom de l'organisation, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse électronique et des informations pertinentes sur vous-même ou sur les membres de votre ménage.
- Une auto-attestation décrivant le risque que le ménage souffre d'une instabilité de logement ou se retrouve sans-abri

DES CONDITIONS DE VIE DANGEREUSES OU INSALUBRES

Auto-attestation ou attestation écrite d'un fournisseur de logement, d'un travailleur social ou d'une agence gouvernementale attestant de conditions de vie dangereuses ou insalubres, y compris mais sans s'y limiter :

- Chauffage insuffisant, absence de chauffage ou panne de l'appareil de chauffage dus à une défaillance de l'équipement et non au non-paiement des factures de services publics ;
- Absence d'eau courante ;
- Absence d'accès à un espace cuisine séparé ÷.
- Infestations (par exemple, moisissures, rongeurs) ;
- Entretien différé important ; et/ou
- Peinture intérieure écaillée dans les structures construites avant 1978.

Les autres preuves de risque comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Vivre chez ses parents ou des amis, dormir sur un canapé puis sur un autre ou vivre dans le logement d'une autre personne en raison de difficultés économiques ;
- Fuir ou tenter de fuir les violences domestiques ;
- Entassement (plus de deux (2) personnes par chambre) ;
- Sortie récente d'un établissement public ; ou
- Statut de mineur non accompagné.

STAY DC effectuera des audits aléatoires de ces risques en demandant des vérifications telles que la documentation des demandes d'entretien adressées au propriétaire, les documents d'une agence gouvernementale indiquant que le logement est inhabitable ou dangereux, les factures de fumigation/les devis d'un fumigateur, les photographies, l'attestation d'un travailleur social, d'un défenseur des victimes, d'un agent de probation, etc.



EXIGENCE N°3 : QUALIFICATION DU REVENU DU MÉNAGE

Le revenu du ménage comprend le revenu de tous les adultes du ménage. Les sources potentielles de revenus comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : salaire, pourboires, commissions, revenus d'entreprise, intérêts, dividendes, prestations de sécurité sociale, rentes, assurances, Sécurité sociale, polices d'assurance, fonds de retraite, pensions, prestations d'invalidité ou de décès, indemnités de chômage et d'invalidité, indemnités d'accident du travail et de licenciement, et prestations d'aide sociale.

Un ou plusieurs des types de documents suivants sont exigés de tous les requérants, démontrant le revenu du ménage, conformément au choix de revenu (1) annuel ou (2) mensuel au moment de la demande.

Les requérants devront fournir des justificatifs de revenus pour **chaque membre adulte du ménage**.

Selon les sources de revenus du ménage, les documents **PEUVENT** comprendre **un ou plusieurs des éléments** suivants :

- Copie du formulaire 1040 déposé auprès de l'IRS pour le ménage pour l'année 2020 (uniquement les deux premières pages)
- Copie du formulaire W-2 tel que déposé auprès de l'IRS pour le ménage pour l'année 2020
- Relevé des intérêts perçus par votre institution financière pour l'année 2020
- Bulletins de salaire et autres relevés de salaire (y compris les relevés des paiements PayPal, Venmo ou CashApp pour les travailleurs indépendants)
- Documents attestant de la réception d'une aide répondant aux critères de revenu, telle que celle provenant de programmes tels que SNAP, TANF, SSI, WIC, Head Start et Medicaid
- Déclaration d'indemnité de chômage
- Déclaration des bénéfices/pertes depuis le début de l'année ou autre document sur les revenus provenant de l'exploitation d'une entreprise ou d'une profession, y compris les paiements directs pour des services ou un travail indépendant, y compris pour les travailleurs indépendants
- Relevés bancaires démontrant les dépôts de revenus
- Documents relatifs à la sécurité sociale, aux rentes, aux polices d'assurance, aux fonds de retraite, aux pensions, aux prestations d'invalidité ou de décès et à d'autres types de recettes périodiques similaires
- Documents relatifs à la pension alimentaire, à l'entretien des enfants ou à leur placement en famille d'accueil
- Attestation écrite d'un employeur indiquant le salaire perçu ou d'une agence gouvernementale stipulant le montant de l'aide versée à l'un des membres du ménage
- Auto-attestation du requérant démontrant la situation financière actuelle du ménage et son incapacité à fournir les documents justificatifs